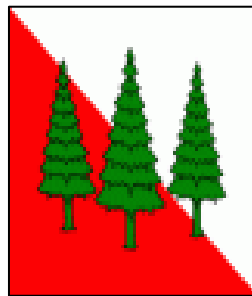


Conseil Communal d'Epesses

Procès-verbal de la séance



du 14 décembre 2009



**Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée
le lundi 14 décembre 2009 à 20 :00 à la salle du Conseil d'Epesses avec,
pour ordre du jour :**

Ouverture de séance - Appel des membres	3
1. Adoption de l'ordre du jour	3
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2009	3
3. Budget 2010	3
4. Préavis municipal N° 4/09 relatif à une demande de crédit de CHF 294'000.- pour l'assainissement des services publics eau, alimentation électrique basse tension, éclairage public et réfection complète du revêtement de la chaussée du hameau de Crêt-Dessous	3
5. Préavis municipal N° 5/09 relatif à une correction portant sur une demande d'emprunt	3
6. Communications de la Municipalité	5
7. Communications du Bureau	6
8. Divers	6
Contre-appel – Clôture de séance	6



Ouverture de séance - Appel des membres

Le conseil ayant été convoqué dans la forme et les délais, le quorum étant atteint, L. Fonjallaz, président, salue la présence de la municipalité, celles de A. Hersperger, boursier et de M. Marjanco, huissier, ainsi que l'assemblée ; puis il ouvre cette séance avec quelques mots de bienvenue ; il nous souhaite des délibérations constructives et fructueuses et passe la parole à la secrétaire qui procède à l'appel :

20 membres sont présents, 5 conseillers communaux sont excusés régulièrement, A. De Simone, A. Duboux et P. Fonjallaz sont absents.

Notre président donne lecture de trois courriers, essentiellement des lettres d'excuses.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est énoncé par L. Fonjallaz, il est voté et accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2009

Chacun ayant reçu le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2009, sa lecture n'est pas souhaitée ; celui-ci est soumis à votation et se voit accepté à l'unanimité. La secrétaire est ici remerciée pour son travail de rédaction.

3. Budget 2010

La parole est donnée à J.-M. Badoux, en l'absence de D. Rouge, rapporteur ; celui-ci nous donne lecture du rapport idoine résumé comme suit :

la CoFin, composée de H. Fonjallaz, J.-M. Badoux et D. Rouge, s'est réunie le 17 novembre 2009 au bâtiment communal où elle a été reçue par la municipalité in corpore et A. Hersperger, boursier. J.-M. Oggier et Ch. Chappuis étaient excusés. La commission des finances a reçu, à cette occasion, toutes explications sur chaque point ayant retenu son attention.

Suite à cette séance, la commission au complet s'est réunie le 24 novembre et le 1^{er} décembre 2009 ; Ch. Chappuis était excusé pour cette dernière séance.

J.-M. Badoux poursuit la lecture de ce rapport qui reste à disposition auprès du secrétariat du Conseil si besoin est.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime, recommande aux conseillères et aux conseillers de modifier le budget 2010 comme suit :

- ✦ suppression des amortissements de CHF 13'400.- pour le local du feu, de CHF 2'700.- pour la réfection du chemin du Mont, de CHF 2'300.- pour la réfection du chemin de la Bastioulaz et de CHF 6'700.- pour les travaux liés aux services industriels au Crêt-Dessous, ceci pour un total de CHF 25'100.-, ce qui diminuerait l'excédent de dépenses à CHF 181'900.-, puis d'accepter pour le reste, le budget 2009 de la Commune d'Epesses tel qu'il a été présenté.

Notre président remercie le rapporteur et les membres de cette commission, puis ouvre la discussion.

N. Gross, demande la parole. Notre syndic attire l'attention sur l'espoir qu'a la CoFin d'obtenir une rétrocession du canton sur les montants de la péréquation et de la facture sociale de manière similaire à 2009. Elle rappelle que la répartition de la péréquation entre les communes se décide lorsque les comptes de toutes les communes sont connus. Ainsi, personne, à ce jour, ne peut savoir combien une commune recevra ou devra payer.

N. Gross poursuit : dans ses conclusions, la CoFin demande de modifier le budget en supprimant des amortissements. La municipalité a tout à fait le droit de décider de commencer à amortir dès l'année de l'investissement, sous forme d'amortissement supplémentaire, ce qui est parfaitement justifié par le principe comptable de prudence (une charge doit être comptabilisée dès qu'elle est probable, alors qu'un produit doit l'être dès qu'il est certain). Elle ajoute : finalement, les amortissements n'ont aucun impact sur l'élément central de gestion d'une commune, à savoir sa capacité d'autofinancement.



De fait, la municipalité demande au conseil de voter le budget tel que présenté, sans tenir compte de la proposition de la commission des finances.

Quant à l'emprunt de CHF 400'00.-, il fait l'objet d'un préavis que le conseil votera sous point 5 de l'ordre du jour ; notre syndic tient à préciser ici qu'il s'agit là d'une omission de la part de la municipalité et en aucun cas d'une spéculation.

La parole est demandée par B. Vejdovsky, municipal, concernant le point 11.3011 relatif aux « traitements » ; il déclare, d'une part, que les salaires ont tout simplement été alignés à ceux des autres communes, et d'autre part, qu'il ne s'agit ici ni d'un nouvel engagement, ni d'une charge nouvelle ; plus simplement, notre secrétaire municipale, d'un dévouement sans compter, ne ménageant ni sa peine, ni ses heures, a vu sa charge augmenter de manière considérable ces derniers mois. B. Vejdovsky rappelle à ce propos que C. Chappuis ne travaille qu'à 80% et qu'en conséquence l'engagement temporaire relevé par la CoFin est tout à fait justifié.

L. Massy demande la parole : il s'étonne et se trouve devant une incompréhension totale de cette remise en question du budget présenté ce soir, par ailleurs dans la forme et dans les règles, par une municipalité en qui nous avons placé notre confiance, budget, qui de plus est travaillé en collaboration avec notre boursier ; il nous dit son agacement de ces querelles de quartiers ... !

La parole n'étant plus demandée, le rapporteur relit les conclusions de la CoFin comme proposées ci-dessus ; le président les soumet à votation ; elles sont **refusées par 13 voix, 6 acceptations et 1 abstention**.

Nous passons à la votation du budget 2010 de la commune d'Epesse tel que présenté et se soldant, malgré une stricte évaluation des dépenses, par un excédent de dépenses de CHF 207'000.-; il se voit adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal N° 4/09 relatif à une demande de crédit de CHF 294'000.- pour l'assainissement des services publics eau, alimentation électrique basse tension, éclairage public et réfection complète du revêtement de la chaussée du hameau de Crêt-Dessous

La parole est donnée au rapporteur, C. Fonjallaz. La commission idoine s'est réunie par deux fois, les 2 et 7 décembre 2009. A. Duboux est excusé par deux fois.

Le 2 décembre, dite commission composée de P. Fonjallaz, président, J.-D. Berthet, K. Duboux et C. Fonjallaz, rapporteur, a été reçue au collège par Y. Rey et L.-Ph. Porchet, municipaux, qui leur procurent toutes informations utiles à la compréhension de cette demande de crédit.

C. Fonjallaz poursuit la lecture de ce rapport qui reste à disposition auprès du secrétariat du Conseil si besoin est.

En conclusion et au vu du projet présenté, la commission ad hoc, unanime, recommande aux conseillères et conseillers :

- ✦ d'autoriser la municipalité à mettre en œuvre les travaux proposés dans le préavis cité sous rubrique ;
- ✦ de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 294'000.- ttc ;
- ✦ d'autoriser la municipalité à prélever cette somme sur les liquidités communales ou à emprunter aux meilleurs conditions du moment.

Le président remercie le rapporteur et les membres de la commission, puis ouvre la discussion.

L.-Ph. Porchet demande la parole afin d'apporter quelques informations complémentaires sur l'installation des deux nouveaux tableaux électriques.

Y. Rey demande la parole et mentionne que l'entreprise de la Tour-de-Peilz mandatée est un Bureau d'ingénieurs en travaux publics et non une entreprise de génie civil.

J.-R. Gaillard demande la parole et souhaite des explications au sujet d'une séance organisée avec des riverains.

L.-Ph. Porchet lui apporte toutes informations requises au sujet de l'installation des coffrets d'alimentation.

B. Duboux demande la parole et souhaite quelques éclaircissements sur le point 3 du préavis (aspect financier).



Y. Rey le renseigne et lui confirme qu'une subvention de l'ECA de l'ordre de 20% sur les travaux de génie civil et d'appareillage (chiffres 4 et 5 du point 3) devrait ramener la dépense totale pour la commune à environ CHF 283'300.-.

La parole n'étant plus souhaitée, le rapporteur relit les conclusions du rapport susmentionné et, tenant compte des informations complémentaires apportées par la municipalité, nous passons à l'adoption du préavis municipal n° 4/09 relatif à une demande de crédit de CHF 294'000.- pour l'assainissement des services publics eau, alimentation électrique basse tension, éclairage public et réfection complète du revêtement de la chaussée du hameau de Crêt-Dessous. Dit préavis se voit accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 5/09 relatif à une correction portant sur une demande d'emprunt

La parole est donnée à J.-M. Oggier, rapporteur de la CoFin sur cet objet. La commission des finances composée de H. Fonjallaz, J.-M. Badoux, D. Rouge et de J.-M. Oggier, Ch. Chappuis étant excusé, s'est réunie le 1^{er} décembre 2009 afin d'étudier la demande de régularisation de l'emprunt de CHF 400'000.- effectué par la municipalité en septembre 2009. Cet emprunt représente la seconde tranche d'un emprunt total de CHF 800'000.- planifié en mars 2009. La CoFin a analysé la situation avec soin et s'est déjà exprimé sur ce fait dans son rapport sur le budget 2010.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission unanime propose aux conseillères et aux conseillers d'accepter le préavis municipal N° 5/09 relatif à une correction portant sur une demande d'emprunt de CHF 400'000.- à valider avec effet rétroactif au 1^{er} septembre sur 3 ans à 1.71% d'intérêt.

La discussion est ouverte par notre président. La parole n'est pas souhaitée.

Le rapporteur relit les conclusions et nous passons à la votation de ce préavis qui se voit adopté à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité

- ✦ B. Vejdovsky, municipal, annonce la fête de Noël 2009 planifiée le mercredi 16 décembre à 19 :30 à la Grande Salle. La municipalité espère rencontrer le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens lors de cette manifestation qui se veut recueillie et festive. La première partie de cette soirée sera destinée à la célébration de Noël, animée par les enfants de la classe du village sous la conduite de M. Bussard-Greco, ainsi qu'au message des Eglises apporté par le Pasteur A. Roy-Michel. La seconde partie permettra aux habitants d'Epesses de se retrouver autour d'une soupe organisée par la municipalité. Les cakes et autres gâteaux confectionnés par nos soins seront bienvenus. La municipalité compte donc sur la participation de tous pour fêter Noël dans une ambiance familiale et fraternelle.
- ✦ Y. Rey, municipal, nous interpelle sur l'absence de délégués à la séance du SIEL. Il nous donne également un rapide point de situation sur la nouvelle construction et sur l'état actuel de la source.
- ✦ J. Oberli, municipal, déclare que les travaux relatifs à la réfection du chemin du réservoir de la Michoude, entrepris suite à la demande de crédit extrabudgétaire accordée lors de la notre dernier conseil, sont achevés.
- ✦ L.-Ph. Porchet, municipal, procède à un point de situation sur le rattachement de notre commune à la Police intercommunale de Lutry. Le délai pour ce faire est fixé à fin mars 2010. Quatre communes environnantes le sont déjà à ce jour.
- ✦ L.-Ph. Porchet, aborde un deuxième point ; la commune souhaite que toute manifestation ou réception de clientèle – portes ouvertes, journée de vente, etc. - soient dorénavant annoncées, ce afin d'éviter d'éventuelle intervention de police et assignation relatives à des véhicules mal parqués et / ou gênant la circulation au sein d'Epesses.
- ✦ N. Gross, syndic, nous fait part d'un point de situation sur la fusion ; les cinq municipalités ont voté la proposition de la majorité double concernant la procédure décisionnelle ; les différentes commissions composées de cinq municipaux de chaque dicastère se sont réunis à plusieurs reprises ; une information à la population sur la suite de la procédure est prévue au début de l'année par le biais d'un « tout-ménage ».



- ✦ Elle rectifie, par ailleurs, que contrairement à ce qui a été déclaré lors du dernier conseil, les frais des municipaux et des collaborateurs engendrés par la fusion seront pris en charge par chaque commune.
- ✦ N. Gross aborde un second point et nous rappelle que chaque jeudi les ménages d'Epesses reçoivent « Le Courrier » journal officiel de notre commune ; ce dernier a besoin de nous également ; pensons-y à l'occasion d'annonces diverses, articles, parutions ou autre.
- ✦ Pour terminer, elle remercie chacune et chacun œuvrant à la bonne marche de notre commune et nous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, vœux de santé et de bonheur pour l'an 2010.

7. Communications du Bureau

- ✦ Notre président communique sur l'agenda 2010 du conseil : une date est d'ores et déjà fixée en fonction des disponibilités de notre boursier ; ainsi nous traiteront des comptes et du rapport de gestion 2009 le mardi 22 juin à 20 :00.

8. Divers

Le président ouvre la discussion et donne la parole à :

- ✦ Ch. Chappuis souhaite quelques explications complémentaires sur les indemnités et frais divers relatifs aux charges du CoPil ; notre boursier le renseigne : tout frais lié à la fusion est affecté au compte de fusion centralisé à Cully, tandis que les charges liées aux municipaux sont du ressort des communes.
- ✦ P. Fonjallaz s'enquiert de l'évolution des travaux du projet de parking ; L.-Ph. Porchet déclare que l'évolution de dits travaux est directement assujettie au traitement de la « Loi Lavaux », ainsi que de l'initiative « Sauver Lavaux », ces dossiers restant, pour l'heure, du ressort du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Il n'y a plus questions, ni commentaires.

Contre-appel – Clôture de séance

La secrétaire procède au contre appel.

Le Président, L. Fonjallaz, nous remercie de notre présence et nous souhaite, à toutes et tous, de belles fêtes de fins d'année et que nos espérances les plus folles nous soient accordée en 2010, puis il clôt la séance.

Séance levée à 20 :55

Ainsi délibéré à Epesses, le 14 décembre 2009

Pour le Conseil communal

Le Président

Louis Fonjallaz



La Secrétaire

E. Delley Leuenberger